

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 14 avril 2010 à 20 heures.

Étaient présents MM. Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred;  
 Michel Cliche, maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;  
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;  
 Denis Lehoux, maire suppléant de Saint-Séverin;  
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;  
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;  
 Luc Provençal, préfet suppléant et maire de Beauceville;  
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Était absent M. Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Rock Veilleux, préfet et maire de Saint-Alfred.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;  
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,  
 Marc-André Bérubé, directeur du service Aménagement du territoire,  
 François Roberge, coordonnateur en Matières résiduelles

**1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4480-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2010**

4481-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2010.

**3- COMPTES À PAYER**

Monsieur Provençal doit avoir examiné chacun des comptes et en recommande leur adoption.

4482-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que les comptes à payer soient adoptés comme suit :

PASCAL TRAITEUR (Repas conseil 10 mars 2010)	193.02 \$
FLEURISTE POÉSIE FLORALE (Madeleine Ferron)	74.50 \$
LE JOURNAL (stationnement visite SQ)	56.44 \$
MRC ROBERT-CLICHE (Pacte rural 2009-2010)	308 102.53 \$
MRC ROBERT-CLICHE (Pacte rural Remboursement Mun St-Frédéric)	500.00 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN (Taxes scolaires)	594.78 \$
TRANSPORT RCNB (Subvention transport collectif)	2 854.06 \$
CONSTRUCTION GILBERT NOLET (Subvention RénoVillage)	10 000.00 \$
ENTRETIEN MÉNAGER (Mars 2010)	1 976.75 \$
LOCATION BGD INC (Location copieur 3230, imprimante laser couleur, Février 2010)	350.52 \$
REVENU QUÉBEC (DAS Provincial Mars 2010)	13 589.08 \$

REVENU CANADA (DAS Fédéral Mars 2010)	6 135.82 \$
CARON GILBERT (Dépenses Mars 2010)	88.40 \$
DAIGLE MANON (Dépenses Mars 2010)	68.00 \$
DESBIENS DENIS (Dépenses Mars 2010)	93.44 \$
ROY RENAL (dépenses Mars 2010)	516.25 \$
DENICOURT MANON (Dépenses Mars 2010)	36.00 \$
ROBERGE FRANÇOIS (Dépenses Mars 2010)	23.77 \$
BÉRÉBÉ RENÉ (Dépenses Mars 2010)	66.00 \$
TURGEON GENEVIÈVE (Dépenses Mars 2010)	183.38 \$
JACQUES ÉRIC (Dépenses Mars 2010)	116.40 \$
POMERLEAU JÉRÔME (Dépenses Mars 2010)	19.20 \$
ROY MAXIME (Dépenses Mars 2010)	440.60 \$
VEILLEUX JEAN-ROCK (Dépenses Mars 2010)	151.90 \$
MICHEL CLICHE (Dépenses Mars 2010)	12.80 \$
PROVENÇAL LUC (Dépenses Mars 2010)	274.23 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (BFS Février et Mars 2010)	1 920.56 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 (Cotisations syndicales Mars 2010)	449.17 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE (Déchets Février et Mars 2010)	93 777.91 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (Adhésion 2010)	10 589.30 \$
CSST (Avis de cotisation)	6 279.48 \$
CLD ROBERT-CLICHE (Tourisme)	9 500.00 \$
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN (Formation CSP - Renal Roy)	105.06 \$
TRANSPORT COLLECTIF DE BEAUCE (Autobus Quartier général SQ)	921.06 \$
SOGETEL INC.	433.61 \$
DEBB (papeterie, bureau et papier)	1 322.09 \$
MATCO RAVARY INC (Peinture)	29.39 \$
TELUS-MOBILITÉ (téléavertisseur)	6.16 \$
LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC (Formulaire évaluation)	74.50 \$
BELL MOBILITÉ (Cellulaires Mars 2010)	228.67 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE (Entretien semi-annuel du compresseur)	1 418.05 \$
ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (Congrès 2010 MAB-GT)	778.84 \$
LES EXCAVATIONS JEAN-LOUIS MATHIEU INC (Enlever neige)	56.44 \$
ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS INC (Panneaux acoustiques)	1 647.98 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (Facture intérimaire)	4 515.00 \$
GROUPE ICB (Service technique et portable)	1 996.78 \$
ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC (Formation Renal Roy)	541.80 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE INC (Installation colonnette)	375.41 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS (Mise à jour Loi aménagement urbaniste)	103.85 \$
SMI INFORMATIQUE (service technique)	225.75 \$
SAAQ (Services rendus)	188.46 \$
AEMQ (Congrès 2010)	495.00 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC. (contrat de service Imprimante couleur)	312.50 \$
AQUA BEAUCE (eau)	33.00 \$
VISA DESJARDINS	301.71 \$
SSQ GROUPE FINANCIER (assurances collectives Avril 2010)	2 575.11 \$
LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L. (Avocats consultation)	525.44 \$
LES INSTALLATION ÉLECTRIQUE GAGNON & FILS INC	41.93 \$
GRAVURE G.P. INC (Plaques)	45.00 \$
LA TERRE DE CHEZ NOUS (Renouvellement 3 ans)	119.65 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC (Géomatique et rénovation cadastrale)	6 567.64 \$
LOCATION BGD INC (Location copieur 1023)	70.39 \$
SANIBELLE (Collecte sélective 2e partie Février 2010)	4 412.63 \$
SANIBELLE (Collecte sélective Mars 2010)	32 565.34 \$
GROUPE NÉGOTEL INC (Mars 2010)	38.62 \$

AUTOS BERNARD ROY (location voiture)	97.45 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC (RREMQ Mars 2010)	5 632.38 \$
PITNEY BOWES (Location machine à timbres)	144.34 \$
TÉLÉ-RECHARGE (Timbres)	564.38 \$
RÉCUPÉRATION FRONTENAC INC (Rejets Octobre 2009 à Janvier 2010)	3 669.03 \$
RÉCUPÉRATION FRONTENAC INC (Rejets Février 2010)	760.92 \$
LAMINE OR	60.00 \$
MINISTRE DES FINANCES (Remboursement programme PAPA)	4 235.77 \$
<b>TOTAL</b>	<b>547 271.42 \$</b>

#### 4- ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010

Les états financiers établis en date du 31 mars 2010 sont déposés. Les maires en prendront connaissance et pourront revenir sur le sujet à la prochaine séance au besoin.

#### 5- BILAN DES PROGRAMMES DE RÉNOVATION

Le secrétaire-trésorier dépose un bilan des programmes de rénovation résidentielle gérés par la MRC comme suit, pour les années 2007, 2008 et 2009.

<b>RénoVillage</b>		
	<b>Subventions</b>	<b>Coûts totaux des travaux</b>
<b>2007</b>	298 809.00 \$	409 574.00 \$
<b>2008</b>	290 184.00 \$	401 627.00 \$
<b>2009</b>	268 088.00 \$	396 657.00 \$
	<b>857 081.00 \$</b>	<b>1 207 858.00 \$</b>
<b>PRU</b>		
	<b>Subventions</b>	<b>Coûts totaux des travaux</b>
<b>2007</b>	13 007.00 \$	17 982.00 \$
<b>2008</b>	—	—
<b>2009</b>	15 000.00 \$	25 808.00 \$
	<b>28 007.00 \$</b>	<b>43 790.00 \$</b>
<b>LAAA</b>		
	<b>Subventions</b>	<b>Coûts totaux des travaux</b>
<b>2007</b>	4 535.00 \$	11 609.00 \$
<b>2008</b>	—	—
<b>2009</b>	—	—
	<b>4 535.00 \$</b>	<b>11 609.00 \$</b>
<b>PAD</b>		
	<b>Subventions</b>	<b>Coûts totaux des travaux</b>
<b>2007</b>	25 207.00 \$	26 899.00 \$
<b>2008</b>	56 306.00 \$	68 216.00 \$
<b>2009</b>	11 455.00 \$	16 607.00 \$
	<b>92 968.00 \$</b>	<b>111 722.00 \$</b>

Le Conseil indique qu'il apprécierait, en prévision de la prochaine réunion, obtenir des précisions sur chacun des programmes, question de se rafraîchir la mémoire.

#### 6- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

##### 6.1 Avis de conformité : chemin de la Grande Ligne

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec, en vertu des articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a transmis à la MRC Robert-Cliche

un avis d'intervention (projet 1054-90-0127) visant le réaménagement du chemin de la Grande Ligne touchant les municipalités de Beauceville, Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Odilon-de-Cranbourne;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 152 de la LAU, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours qui suivent la signification prévue à l'article 151, donner son avis sur la conformité de l'intervention ou aux dispositions de tout règlement de contrôle intérimaire;

4483-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche signifie au ministère des Transports du Québec que son projet 154-90-0127, V/référence 20130, pour le réaménagement du chemin de la Grande Ligne, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC et ne contrevient à aucun règlement de contrôle intérimaire.

### **6.2 Recommandation à la CPTAQ : Tring-Jonction**

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a transmis à la MRC Robert-Cliche une demande de recommandation à l'égard d'un projet de mise aux normes de l'alimentation en eau potable de Tring-Jonction (dossier 366532);

ATTENDU QUE ledit projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC et à tout règlement de contrôle intérimaire et ne comporte aucune contre-indication aux normes du document complémentaire;

4484-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche recommande à la CPTAQ que celle-ci accepte le projet présenté par la municipalité de Tring-Jonction (dossier 366532).

### **6.3 Projet éolien communautaire de Saint-Séverin**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Séverin a adopté une résolution le 22 septembre 2009 par laquelle elle déclare son intérêt à développer un projet éolien communautaire sur son territoire et par laquelle elle a retenu Innergex énergie renouvelable inc. comme partenaire;

ATTENDU QUE le projet éolien communautaire de Saint-Séverin, situé totalement sur le territoire de la municipalité de Saint-Séverin, est issu et développé par la communauté locale conformément aux exigences de l'article 1.3.1.2 du document de l'appel d'offres communautaire A/O 2009-02;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Séverin estime qu'un projet éolien communautaire bien accepté par la population locale et respectueux de l'environnement constitue une opportunité économique importante et bénéfique au plan du développement local et régional.

4485-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche :

- reconnaît et appuie la construction du projet éolien communautaire de Saint-Séverin situé en totalité sur le territoire de la municipalité de Saint-Séverin;
- accepte d'attribuer les droits fonciers requis pour les portions du projet éolien communautaire qui sont situées sur des terres municipales comme des emprises de routes et de chemins publics.

#### **6.4 Projet éolien communautaire de Saint-Odilon-de-Cranbourne**

ATTENDU QU'Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour le développement de projets communautaires d'énergie éolienne;

ATTENDU QU'un projet a été élaboré par Les Entreprises CPV inc. dans le cadre de cet appel d'offres;

4486-10 ATTENDU QUE ledit projet concerne la communauté de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Sur la proposition de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accorde son appui à ce projet et est d'accord avec le fait que seule la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est partenaire avec Les Entreprises CPV inc.

#### **6.5 Schéma d'aménagement et de développement : suivi**

Monsieur Bérubé présente une mise à jour du dossier. La MRC est toujours en attente d'une décision de la CPTAQ relative aux périmètres d'urbanisation.

#### **6.6 Îlots déstructurés**

Monsieur Bérubé présente une mise à jour de ce dossier.

### **7- FOSSES SEPTIQUES**

#### **7.1 Embauche du second inspecteur**

En séance de travail, monsieur Bérubé a présenté madame Annie Venables, qui a été embauchée au poste d'inspecteur en environnement, au statut de personne salariée occasionnelle, pour une période de six (6) ans, à raison de neuf (9) mois par année.

Monsieur Cliche, qui siégeait au comité de sélection, confirme que madame Venables était la candidate qui s'était avérée la plus performante lors de l'entrevue, pour l'ensemble des aspects considérés.

4487-10 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que la MRC procède à l'embauche de madame Annie Venables comme inspecteur en environnement, avec un statut de personne salariée occasionnelle pour une période de six (6) ans, à raison de neuf (9) mois par année; il est également résolu que, à titre d'inspecteur en environnement, madame Venables est autorisée à émettre des constats d'infraction et à faire parvenir des mises en demeure dans le cadre de ses fonctions.

## **7.2 Responsabilités de la MRC**

Aux fins de l'application du Q-2, r.8, monsieur Bérubé rappelle que la MRC n'a aucune responsabilité à l'égard de la conformité des travaux réalisés. L'inspecteur ne doit vérifier que si une résidence pollue ou non l'environnement et émettre les permis sur la base des plans qui lui sont déposés.

Monsieur Provençal indique qu'il exige que cette notion de non-responsabilité à l'égard de la conformité soit incluse avec l'émission du permis et contresignée par les demandeurs.

Une vérification légale sur la façon de procéder sera effectuée.

## **8- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Colloque de Saint-Hyacinthe**

Messieurs Veilleux et Provençal présentent un résumé du colloque de la Sûreté du Québec qui a eu lieu à Saint-Hyacinthe à la fin du mois de mars. Les deux ont grandement apprécié et de bonnes idées ont été présentées relativement à la police de proximité et aux comités de sécurité publique.

### **8.2 Comité de sécurité publique**

Monsieur Veilleux rappelle qu'à compter du mois de mai, les rencontres du CSP seront itinérantes. Le personnel et les conseillers des municipalités concernées seront invités à y assister.

## **9- MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **9.1 Appel d'offres**

Le processus d'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de collecte sélective suit son cours.

Monsieur Roberge apporte les modifications qui s'imposent :

En premier lieu, la municipalité de Saint-Victor a confirmé son projet de procéder à la collecte pour son territoire avec son camion. Une entente avec la MRC couvrira uniquement la collecte des contenants commerciaux pour lesquels la municipalité sera facturée.

De plus, la question de la simultanéité du contrat avec celui du traitement des matières avec Récupération Frontenac doit être réglée. Pour cela, la MRC doit obtenir une dérogation de la part du ministre. La MRC doit donc adopter une résolution à cet effet

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a une entente signée de gré à gré avec Récupération Frontenac inc., de Thetford Mines, visant le traitement des matières résiduelles recyclables amassées sur son territoire;

ATTENDU QUE ladite entente a été signée le 6 juin 2007 et viendra à échéance le 7 juin 2012, et fait suite à une entente préalable de cinq (5) ans, qui a été valide de 2002 à 2007;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite ardemment maintenir et prolonger ladite entente de gré à gré au moins jusqu'au 31 décembre 2015 afin de permettre un synchronisme avec ses contrats de collecte et de transport;

ATTENDU QUE Récupération Frontenac inc. est une entreprise adaptée et une entreprise d'économie sociale, partenaire d'Emploi-Québec et un véhicule socio-économique privilégié par le gouvernement du Québec pour atteindre les cibles fixées dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche souhaite s'assurer que les organismes sans but lucratif faisant partie de l'économie sociale ne soient pas lésés par les modifications apportées par la loi modifiant certaines dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2009, c.26, P.L. no 45) adoptée le 17 juin 2009;

ATTENDU QUE l'article 938.1 du Code municipal donne au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire le pouvoir d'autoriser une municipalité aux conditions qu'il détermine, d'octroyer un contrat sans demander de soumission;

4488-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire, monsieur Laurent Lessard, d'autoriser la MRC Robert-Cliche à prolonger, de gré à gré, le contrat qui la lie à Récupération Frontenac inc. pour le traitement de ses matières résiduelles recyclables jusqu'au 31 décembre 2015.

### **9.2 Campagne de sensibilisation**

Monsieur Roberge présente le plus récent brouillon du document qui est en préparation pour la campagne de sensibilisation. Quelques correctifs additionnels seront apportés et le document final devrait être terminé avant la fin du mois d'avril. Si tout va bien, la distribution se fera au plus tard à la mi-mai.

### **9.3 Compostage domestique**

Monsieur Roberge précise également que la campagne de compostage domestique aura lieu au printemps comme chaque année.

Cette année, les séances de formation/information auront lieu le 18 mai à Saint-Joseph-de-Beauce, le 25 mai à Beauceville et le 27 mai à Saint-Victor. Les dépliants d'invitation seront mis à la poste le ou vers le 26 avril.

À ce jour, la MRC a distribué près de 700 composteurs domestiques depuis la mise en place du programme.

## **10- SÉCURITÉ INCENDIE**

### **10.1 Primes d'assurances**

Monsieur Veilleux indique que la MRC Robert-Cliche et la MRC La Nouvelle-Beauce ont rencontré de hauts fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique à l'occasion d'un dîner à Beauceville, le 7 avril. Les personnes rencontrées étaient : messieurs Éric Houde et Roger Gaudreault, du cabinet du ministre, et madame France-Sylvie Loisel, directrice régionale.

À cette occasion, les élus ont pu faire part de leur très vive déception du manque de relation directe entre l'entrée en vigueur des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et les primes d'assurances aux citoyens. Monsieur Provençal et monsieur Richard Lehoux, préfet de La Nouvelle-Beauce, ont clairement indiqué que le ministère se devait d'aider les municipalités dans ce dossier. Monsieur Lehoux, qui est nouveau vice-président de la FQM, a offert l'aide de son organisme. Monsieur Provençal, qui siège à l'UMQ, a fait de même au niveau de cette organisation.

En fin de rencontre, monsieur Houde propose qu'un comité formé de représentants du ministère, de la FQM et l'UMQ élabore une stratégie à cet effet. Le Mouvement Desjardins et Promutuel devraient être rencontrés dans ce dossier. Il faudrait que ce comité ne tienne pas plus 2 ou 3 rencontres d'ici à l'été.

### **10.2 Services de la MRC**

Avec l'accident de santé subi par monsieur Gaston Vachon, la MRC doit repenser son offre de services au niveau de la sécurité incendie. Au niveau de la prévention, il appert que les municipalités préconisent davantage la mise en place d'une entente intermunicipale plutôt qu'une délégation de compétence.

Un projet concret sera déposé à la séance de mai.

## **11- NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Monsieur Roy dépose la copie corrigée de la politique d'utilisation d'internet à la MRC, suite aux commentaires reçus à la fois des élus et des employés. Le document est prêt pour adoption.

ATTENDU QU'il importe d'encadrer l'utilisation des nouvelles technologies à la MRC Robert-Cliche;

4489-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte la politique d'utilisation d'internet à la MRC, telle que déposée à la présente séance.

## **12- C.A. DU CÉGEP**

En réponse à la demande de la ministre Michelle Courchesne qui offre à la MRC de présenter un candidat pour siéger au CA du Cégep de Beauce-Appalaches, pour le collège électoral « groupes socio-économiques », le Conseil décide de proposer la candidature de monsieur Luc Provençal.

ATTENDU QUE deux postes sont disponibles pour représenter les groupes socio-économiques au CA du Cégep Beauce-Appalaches;

4490-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche présente la candidature de monsieur Luc Provençal pour siéger au Conseil d'administration du Cégep.

13- **SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES**

La MRC a reçu des correspondances à la fois de la FQM et de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemins relativement à la simultanéeité des élections scolaires et municipales. De façon générale, la FQM s'objecte à ce processus simultané en raison de la confusion qu'il pourrait créer chez l'électeur, des coûts qui pourraient y être associés et du recul que cela pourrait créer dans la démocratie municipale.

Dans la région Chaudière-Appalaches, seule la MRC de Bellechasse s'est ouvertement déclarée favorable.

Après une longue discussion sur le sujet, le Conseil décide de ne pas prendre position pour le moment, mais souhaite plutôt entamer des discussions avec la CSBE pour trouver un terrain d'entente sur divers sujets, dont le partage des coûts des rôles d'évaluation, l'utilisation des équipements municipaux, les brigadiers scolaires, etc.

14- **PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS**

ATTENDU QUE le gouvernement provincial prévoit adopter le projet de « *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux* » et le projet de Loi 76 intitulé « *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux* »;

ATTENDU QUE les modifications législatives proposées sont en réaction aux informations relatives à des malversations possibles dans le processus d'attribution de contrats municipaux dans la grande région de Montréal;

ATTENDU QUE ces modifications législatives sont un exemple d'application d'une politique « mur à mur » du gouvernement du Québec sans nuance pour l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QU'une fois encore, le gouvernement du Québec démontre par ces modifications législatives qu'il n'a pas une grande connaissance de la réalité des municipalités rurales du Québec qui croulent sous les responsabilités sans cesse croissantes et le manque de financement pour assumer ces responsabilités;

ATTENDU QUE multiplier l'information sous différentes formes ne procure aucun avantage pour le citoyen qui aura à consulter une multitude de documents inutilement lequel devra au surplus payer pour cette lourdeur administrative qui risque de susciter des erreurs de cohérence.

4491-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche indique au gouvernement du Québec :

- qu'il s'oppose au projet de règlement relatif à la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sous sa forme proposée;
- qu'il lui propose de revoir ce règlement pour limiter les documents à diffuser afin de tenir compte de la réalité des municipalités et surtout des municipalités rurales.

**15- NOM DE LA SALLE DU CONSEIL**

4492-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accorde le nom de « Salle William Chapman » à la salle du Conseil des maires en l'honneur de ce poète célèbre.

**16- CITATION À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE : REMERCIEMENTS À LA VILLE DE BEAUCEVILLE**

ATTENDU QUE la ville de Beauceville a adopté, à sa séance du 6 avril 2010, son règlement 2010-235 visant à citer à titre de monument historique l'édifice du Sénateur-Bolduc, siège social de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE cette reconnaissance permettra à la MRC d'assurer plus adéquatement une préservation de cet édifice patrimonial;

4493-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adresse des remerciements à la ville de Beauceville pour l'adoption de son règlement 2010-235.

**17- TRAVAUX À LA BÂTISSE**

Monsieur Roy indique au Conseil l'état de ses recherches dans le dossier des travaux à la bâtisse. Il fonctionne par priorité et dans le respect des prévisions budgétaires. À cet égard, la situation des fenêtres paraît principale.

La citation de la bâtisse par la ville de Beauceville est un facteur aidant dans ce dossier.

**18- TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche s'est engagée à participer financièrement au service de transport adapté sur son territoire;

4494-10 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil confirme qu'il versera à Transport RCNB un montant de 33 153,75 \$ (19 001 habitants x 1,76 \$) pour le service de transport adapté sur son territoire.

**19- LEVÉE DE LA SÉANCE**

4495-10 Sur la proposition de monsieur Denis Lehoux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 50.

---

*Jean-Roch Veilleux*

*Préfet*

---

*Gilbert Caron*

*Secrétaire-trésorier*